

Le 30 mai 2025

Envoyé par courriel

Objet : Priorités des PME canadiennes à l'approche de la réunion du Conseil de la fédération

Monsieur le Premier Ministre Carney,
Madame la Première Ministre
Monsieur le Premier Ministre

Comme vous le savez, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est un organisme sans but lucratif et non partisan qui représente les intérêts de 100 000 petites et moyennes entreprises (PME) de tout le pays. À l'approche de la prochaine réunion du Conseil de la fédération tenue à Saskatoon, nous vous invitons à mettre les priorités des PME au premier plan de vos échanges.

Niveau de confiance des PME canadiennes

Les PME sont la force motrice de l'économie canadienne. Or, beaucoup éprouvent actuellement de grandes difficultés. Selon le *Baromètre des affaires* de la FCEI, l'indice à long terme des propriétaires de PME est tombé en mars à un creux sans précédent, en grande partie à cause de la guerre tarifaire menée par les États-Unis. Bien qu'il se soit légèrement redressé en mai, le niveau de confiance reste bien inférieur aux niveaux précédant la pandémie. La croissance et la productivité sont freinées principalement par l'insuffisance de la demande, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et le manque de fonds de roulement. Sur le plan des coûts, les impôts, le fardeau réglementaire, les assurances et les pressions salariales plombent lourdement les PME du pays.

Compte tenu de ces défis persistants, il est plus important que jamais que les gouvernements adoptent des politiques soutenant les PME, en particulier dans les domaines abordés ci-après.

Tarifs douaniers : il faut de la stabilité au plus vite

L'état actuel du commerce du Canada avec les États-Unis et la Chine fait de plus en plus mal aux PME canadiennes. Selon les données de la FCEI, 4 PME sur 5 subissent les contrecoups des tarifs douaniers, les principaux étant l'augmentation du coût des marchandises et des intrants (51 %), les défis liés à l'établissement des prix (37 %), la diminution des bénéfices (35 %) et la baisse de la demande des clients (35 %). Pour atténuer les pertes dues à la guerre tarifaire et aux pressions financières, les PME prévoient d'augmenter leurs prix de 3,7 % en moyenne, ce qui représente les hausses les plus marquées d'un mois à l'autre depuis la pandémie.

Les tarifs douaniers imposés par la Chine sur les produits agricoles et les produits de la mer canadiens touchent environ un tiers (36 %) de nos entreprises agricoles, et près d'une sur quatre (23 %) est frappée directement. Il faut aussi savoir que la majorité des propriétaires de PME ont de plus en plus de mal à se projeter dans l'avenir, et que l'incertitude persistante cause énormément de stress.

La flambée des coûts, la baisse de la demande et l'incertitude permanente obligent nombre de PME à s'adapter, et beaucoup peinent à le faire : il faut du temps, de l'argent et des ressources, ce dont elles manquent déjà. Néanmoins, selon un récent sondage de la FCEI, les PME prennent des mesures pour surmonter la crise actuelle, par exemple en trouvant des fournisseurs et des marchés au Canada (32 %), en donnant de la visibilité aux produits fabriqués au Canada (25 %) ou en explorant des marchés à l'extérieur des États-Unis (20 %). Mais elles doivent aussi prendre des décisions difficiles, comme reporter ou annuler des projets d'expansion (23 %), augmenter leurs prix (20 %) ou réduire leurs effectifs (9 %), ce qui se répercute sur leur rentabilité et leur croissance, de même que sur leurs employés et leurs clients.

Chez les exportateurs et importateurs, certains essaient de réorienter leurs investissements vers les marchés canadiens et étrangers, mais 20 % affirment que leur entreprise ne survivrait pas à de nouveaux tarifs douaniers, et 42 % ignorent combien de temps ils pourront rester en activité dans les conditions actuelles. Ce dont les PME ont le plus besoin en ce moment, c'est de stabilité et de certitude pour traverser cette période difficile et demeurer compétitives.

Nous félicitons tous les gouvernements d'avoir mis en place des programmes d'aide et des mesures de soutien pour aider les entreprises à surmonter la crise. Ces initiatives apportent un soutien indispensable, mais il en faudra d'autres pour instaurer un climat de certitude durable.

Nous encourageons les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à se concerter rapidement pour :

- veiller à ce que l'argent perçu grâce aux contre-tarifs canadiens soit rapidement reversé aux PME touchées;
- adopter une loi pour éliminer officiellement la taxe carbone, remettre aux PME les 600 M\$ restants des remises de la taxe carbone pour la période 2024-2025, et garantir que les remises de seront non imposables, comme promis;
- tenir la promesse d'augmenter à 1,25 M\$ l'exonération cumulative des gains en capital et mettre en œuvre l'incitatif aux entrepreneurs canadiens;
- réduire le taux d'imposition des petites entreprises à 0 % et relever le seuil d'imposition à 700 000 \$, comme l'a fait la Nouvelle-Écosse;
- adopter une formule prévisible de fixation du salaire minimum, ou revenir à une telle formule, pour aider les entreprises dans leur planification;
- rembourser aux employeurs les surplus des commissions d'indemnisation des accidents du travail (et ne pas imposer les remboursements) ou réduire les primes des employeurs lorsque le niveau de capitalisation dépasse le taux cible;

- encourager les investissements en capital et stimuler la productivité en exemptant les dépenses en immobilisations de la taxe de vente provinciale.

Commerce intérieur : saisir l'occasion qui se présente

À l'heure où nos PME se tournent davantage vers le commerce intérieur, l'élimination des obstacles au commerce intérieur doit, plus que jamais, se concrétiser. Selon le sondage d'avril de la FCEI mené auprès de ses membres, 9 propriétaires de PME sur 10 estiment que les gouvernements doivent agir plus rapidement pour faciliter le commerce intérieur, comme promis. En effet, les obstacles au commerce qui ne sont plus d'actualité et la fragmentation de la réglementation étouffent la concurrence, limitent l'offre et freinent la croissance, ce qui augmente les coûts pour les entreprises et les consommateurs. Confronté à l'enjeu de l'abordabilité, la guerre tarifaire et une crise de la productivité, le Canada ne peut pas se permettre de maintenir ces barrières commerciales coûteuses.

Nous félicitons la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard d'avoir montré l'exemple par leurs projets de loi sur la reconnaissance mutuelle, et les gouvernements de l'Ontario et du Canada d'avoir éliminé (ou de s'être engagés à éliminer) leurs exceptions à l'ALEC. Ce sont là d'importantes marques de progrès et des jalons nécessaires à poser pour bâtir une économie canadienne forte et unie, et nous pressons les provinces et les territoires restants de suivre rapidement l'exemple de leurs homologues.

Tout en saluant ces étapes constructives, la FCEI tient à attirer l'attention sur un aspect qui la préoccupe de plus en plus. La multiplication d'accords et de protocoles d'entente disparates pourrait empêcher de réaliser le plein potentiel de la reconnaissance mutuelle, dont l'objectif est de réduire les formalités administratives. Plusieurs des projets de loi présentés ne s'appliquent qu'aux parties « pratiquant la réciprocité », ce qui pourrait obliger les gouvernements à négocier des accords individuels avec chacun de leurs 13 homologues provinciaux et territoriaux. Il pourrait en résulter jusqu'à 169 accords distincts - une approche excessivement complexe et inefficace qui pourrait retarder les progrès.

La reconnaissance mutuelle ne peut pas reposer sur des dizaines d'accords bilatéraux. Elle se concrétisera plus efficacement par le biais d'engagements unilatéraux de grande portée. **La FCEI recommande fortement que tous les gouvernements adoptent un cadre unilatéral de reconnaissance mutuelle qui couvrira toutes les réglementations fédérales, provinciales et territoriales visant la vente et l'utilisation de biens, la prestation de services et la mobilité de la main-d'œuvre.** Au sein d'une véritable union économique, une entreprise qui répond en toute sécurité aux normes d'une des administrations devrait être autorisée à mener des activités dans toutes les autres.

Pour souligner et encourager le leadership en matière de commerce intérieur, la FCEI continuera de publier son [Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada](#). Cette année, toute administration canadienne qui décidera de reconnaître les normes et les réglementations des autres se verra automatiquement attribuer un « A ».

Nous vous remercions de l'attention que vous portez aux préoccupations des PME canadiennes. Nous sommes impatients de collaborer avec les gouvernements de tout le pays à la création d'un environnement propice à la croissance et à la prospérité des PME.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.